

terre, qui est le premier conseiller du souverain, et il ne nous appartient pas de donner une leçon de loyauté à ce premier ministre. Le Sénat du Canada se conduirait d'une manière extraordinaire s'il se permettait de dicter au premier ministre de l'empire la ligne de conduite qu'il doit suivre en matière de loyauté envers la couronne.

L'hon. M. SULLIVAN : Qui est le premier ministre d'Angleterre ?

L'honorable M. CLORAN : L'honorable sénateur devrait savoir que M. Askwith est le premier ministre, et qu'il est responsable envers tout l'empire du maintien de la loyauté de tous envers la couronne. Il a déclaré sur le parquet de la Chambre des communes qu'il n'est pas nécessaire ou même convenable de donner aux autorités l'ordre de hisser le drapeau anglais sur les édifices publics le jour de la fête de l'empire. Pourquoi, en notre qualité de colons, oserions-nous dicter au premier ministre d'Angleterre ce qu'il doit faire à l'égard de l'empire, ou de Sa Majesté ? Je ne puis comprendre qu'une leçon de ce genre venant de nous serait acceptée favorablement en Angleterre. On est, en Angleterre, plus en état de juger de ce qu'il est nécessaire d'être fait dans l'empire, dans les occasions de ce genre, que nous ne le sommes, nous-mêmes.

L'honorable M. SULLIVAN : Je soulève une question d'ordre. Comment l'honorable sénateur sait-il que l'on comprend, en Angleterre, si bien son devoir ?

L'honorable M. POWER : Il n'y a présentement rien devant le président.

Le PRESIDENT : Il n'y a aucun sujet de discussion devant le président. Appelez le premier sujet à l'ordre du jour.

L'honorable M. CLORAN : Il y a la question soulevée par l'honorable sénateur de Rothesay.

Le PRESIDENT : On a répondu à cette question.

L'honorable M. CLORAN : On n'a répondu à aucune question.

M. l'ORATEUR : C'est le secrétaire d'Etat qui a répondu.

L'honorable M. CLORAN : Je doute que la décision du président soit juste. Après avoir entendu les opinions de l'honorable

sénateur de Rothesay, de l'honorable secrétaire d'Etat et de l'honorable sénateur de Hastings, me laisserai-je dire que je n'ai pas le droit, à mon tour, d'exprimer la mienne ? Est-ce là le sens de la décision rendue par le président ?

Le PRESIDENT : J'ai laissé la parole à l'honorable sénateur, et il a repris son siège avant que j'aie déclaré qu'il n'y avait rien devant le président. J'aurais pu faire cette déclaration avant que l'honorable sénateur eût repris son siège.

L'honorable M. CLORAN : Alors, j'en appellerai de la décision du président.

Le PRESIDENT : Appelez le premier sujet à l'ordre du jour.

L'honorable M. CLORAN : Afin de m'expliquer devant la Chambre sans m'écarter du règlement, je propose que la Chambre s'ajourne maintenant.

Le PRESIDENT : Je suis informé que l'honorable sénateur de Victoria n'avait pas terminé ses remarques lorsqu'il s'est assis, vu qu'un point d'ordre avait été soulevé par l'honorable sénateur de Kingston. Je n'aurais pas voulu interrompre l'honorable sénateur pendant qu'il était debout ; mais j'ai cru, lorsqu'il s'est relevé, qu'il voulait prononcer un second discours, et comme il n'y avait rien devant le président, j'ai appelé l'attention sur ce fait.

L'honorable M. CLORAN : Je regrette que les oreilles du président lui aient fait défaut. L'honorable sénateur de Kingston a soulevé un point d'ordre, et je me suis assis immédiatement. L'honorable sénateur de Kingston s'est levé et a dit : "Je soulève un point d'ordre", et mon devoir était de m'asseoir, pendant que l'honorable interrupteur expliquait son point d'ordre. Ce point a donc été soulevé, et le président n'a pas encore donné sa décision sur ce point d'ordre.

L'honorable M. SULLIVAN : Je me suis levé seulement pour permettre à l'honorable sénateur de reprendre son discours.

L'honorable M. CLORAN : L'honorable sénateur de Kingston a dit en se levant : "Je soulève un point d'ordre," et il l'a expliqué. J'attendais la décision du président sur ce point d'ordre, et je l'attends encore, si ce n'est qu'il nous a dit que je n'avais pas le droit de parler, vu qu'il n'y avait rien